



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**CALENDRIER DU MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE :**  
**PHASE INTERACADEMIQUE 2020**

Rectorat

Division des personnels  
enseignants

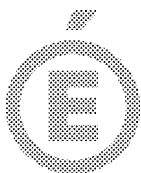
Affaire suivie par  
La cellule mouvement

Téléphone : 01 57 02 60 39  
Téléphone : 01.57.02.60.40  
Mél : mvt2020@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex

**I / Mouvement général enseignant :**

Du mardi 19 novembre (12h00) au lundi 9 décembre 2019 (12h00)	Saisie des demandes de mutation sur I-prof-siam
Mardi 10 décembre 2019	Edition, en établissement, des confirmations de demande de mutation
Vendredi 13 décembre 2019	Agent handicapé : date limite d'envoi des demandes formulées au titre du handicap auprès du médecin-conseiller technique de la rectrice
Vendredi 13 décembre 2019	Date limite d'envoi des confirmations de demande de mutation signées, et des pièces justificatives
Du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 10 janvier 2020	Contrôle des barèmes et traitement des demandes par la DPE
Du lundi 13 janvier 2020 au lundi 27 janvier 2020	Consultation des demandes et affichage des barèmes sur I-prof-siam (1 <sup>er</sup> affichage)
Du mardi 28 janvier 2020 au vendredi 31 janvier 2020.	2 <sup>ème</sup> affichage
Vendredi 14 février 2020	Date limite de demande tardive de participation au mouvement, d'annulation et de modification de demande
Mercredi 4 mars 2020	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux.



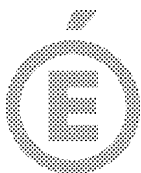
2

## II / Mouvement inter-académique des PEGC :

Du mardi 19 novembre (12h00) au lundi 9 décembre 2019 (12h00)	Saisie des demandes de mutation sur I-prof-siam
Mardi 10 décembre 2019	Edition des confirmations de demande de mutation et envoi à l'établissement
Vendredi 13 décembre 2019	Date limite d'envoi des confirmations de demande de mutation signées, et des pièces justificatives
Mercredi 4 mars 2020	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux.

## III / Mouvement enseignant sur poste spécifique :

Du mardi 19 novembre (12h00) au lundi 9 décembre 2019 (12h00)	Saisie des demandes de mutation sur I-prof-siam
Du mercredi 10 décembre au mardi 17 décembre 2019	<b>Saisie par les chefs d'établissement des avis sur les candidatures. I-prof</b>
16 décembre 2019	Date limite d'envoi des travaux personnels par les candidats aux mouvements spécifiques nationaux <i>des métiers d'arts et de design</i>
Du mercredi 18 décembre au vendredi 3 janvier 2020	Saisie par les IA-IPR des avis sur les candidatures.
vendredi 3 janvier 2020	Saisie par le recteur des avis sur les candidatures
15 janvier 2020	MLDS, CPIF : date limite de transmission par voie hiérarchique des dossiers de candidature.
31 janvier 2020	MLDS, CPIF : date limite de transmission des dossiers par les (vice-)recteurs des académies d'origine aux (vice-)recteurs des académies demandées.
7 février 2020	MLDS, CPIF : date limite de transmission par les (vice-)recteurs des dossiers de candidatures revêtus de leur avis motivé, par voie dématérialisée
Mercredi 4 mars 2020	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux.



3

#### IV / Mouvement CPE - PSYEN sur poste spécifique :

Du mardi 19 novembre (12h00) au lundi 9 décembre 2019 (12h00)	Saisie des demandes de mutation sur I-prof-siam
Du mardi 19 décembre au mardi 17 décembre 2019	<b>Saisie par les chefs d'établissement des avis sur les candidatures. I-prof</b>
16 décembre 2019	PsyEN : date limite d'envoi du dossier de candidature par les intéressés en (DR)ONISEP et au CNAM/INETOP
Du mercredi 18 décembre au mercredi 1 janvier 2020	Saisie par les IA-IPR des avis sur les candidatures.
Du jeudi 2 janvier 2020 au vendredi 3 janvier 2020	Saisie par le recteur des avis sur les candidatures
15 janvier 2020	MLDS : date limite de transmission par voie hiérarchique des dossiers de candidature.
31 janvier 2020	MLDS : date limite de transmission des dossiers par les (vice-)recteurs des académies d'origine aux (vice-)recteurs des académies demandées.
7 février 2020	MLDS : date limite de transmission par les (vice-)recteurs des dossiers de candidatures revêtus de leur avis motivé, par voie dématérialisée
Mercredi 4 mars 2020	Résultats – phase inter-académique et mouvements spécifiques nationaux.